

## PROJET D'ADDUCTION D'EAU POTABLE



Lors de la séance du **23 Février 1930**, le Maire de Saint-Urbain, Yves TOULLEC, aborde le projet « *d'établissement d'une canalisation d'eau potable pour alimenter le bourg de Saint-Urbain, dont les habitants sont au nombre de 190 âmes.* » Il dresse la physionomie de la population d'alors, faite « *de petits commerçants, cultivateurs et ouvriers agricoles* » qui « *se trouvent sans eau potable* ». De plus, le maire explique qu'il existe uniquement « *2 puits dans le bourg d'un débit faible* ». Pire encore, « *la qualité* » de l'eau est « *même souvent impropres aux bêtes* ».

« *Les habitants sont obligés d'aller prendre de l'eau dans une source abondante et très bonne à 800 mètres du bourg* ».

Elle « *est en amont légèrement du bourg et une canalisation souterraine de fortune a déjà été posée, et l'eau venait* ». Mais l'ingénierie de l'époque n'est pas ce qu'elle est aujourd'hui, et le conseil déplore donc que « *l'installation, faite par les prestations des gens de bonne volonté, a été mal conditionnée et n'a pas continué de fonctionner* ».

Ce projet de **1930**, fait suite à un projet de **1923**, qui envisageait « *la construction d'un réservoir et abreuvoir au bourg, mais les faibles ressources de la commune* » ont eu raison de ce projet élaboré par « *Mr l'Ingénieur rural* ».

Mais, comme l'énonce le Maire, « *l'état accorde des subventions et prêts à meilleures conditions* » et la commune « *pourra peut-être réussir mieux* »

Le conseil considérant que « *l'avis du Maire au point de vue de progrès d'hygiène pour les habitants et les enfants des écoles publiques décide en principe autoriser le Maire d'étudier cette fois avec le concours de gens de l'art, l'installation qui pourrait donner satisfaction à l'affaire et prie Monsieur le Sous Préfet de bien vouloir lui fournir la marche à suivre pour réaliser ce travail.* »

La suite de cette affaire a lieu lors de la séance extraordinaire du **13 mai 1934**, sous la présidence du Maire, Pierre Bréart de Boisanger, « *vice Amiral du cadre de réserve* ».

Il attire lors de ce conseil « *l'attention que les habitants du bourg et les enfants [...] n'ont eu jusqu'à présent à leur disposition que l'eau des puits dont certains ont été presque à sec et même taris récemment, et que le danger d'une épidémie de typhoïde ou autre résultant est réel.* » Il évoque aussi le fait que « *le bourg ne possède aucune réserve d'eau en cas d'incendie* ».

Pour financer le projet, le conseil a eu l'aval de l'administration, mais à la condition de « *présenter le projet du service d'eau sous la forme d'aménée d'eau agricole, forme la plus avantageuse parce qu'elle garantit à la commune une contribution déterminée de l'État et du Département* ».

Suite à une question, le Maire affirme que les « *usagers de la fontaine de Balanec [...] n'auront aucun dommage du fait de la captation envisagée pour ne distraire que [...] au plus fort de l'été que 1/7<sup>ème</sup> du débit de la source.* »

Un autre conseiller dit « *que la charge financière paraîtra exagérée aux cultivateurs éloignés du bourg* », le Maire répond que certes « *les habitants du bourg sont les usagers principaux* », mais que « *tous les habitants de la commune par leurs enfants venant à l'école en sont les usagers secondaires.* »

Et le Maire de faire des parallèles entre le coût de l'ouvrage et celui de la guérison d'une maladie provoquée par une eau impropre en répondant « *que la charge financière paraît être de l'ordre de 1000 frs par an maximum pendant 25 ans alors qu'une seule personne envoyée par l'administration dans un sanatorium coûte à la commune plus de 2500 francs par an.* »

« *Le maire fait du reste remarquer que les habitants du bourg collaborent comme tous à la charge la plus lourde de la commune celle des chemins ruraux et que le rôle d'un conseil municipal est de regarder les questions d'un peu plus haut que chaque particulier* ». Il ajoute que « *les habitants du bourg fourniront 150 journées de travail pour les tranchées ce qui représente au minimum une somme de 3000 francs. Que Mr Le GALL donne gratuitement le terrain en bordure de route nécessaire au réservoir et à ses annexes représentant 100 m<sup>2</sup> et le passage de la canalisation sur 250 mètres environ* ».

Ainsi le conseil municipal approuve ce jour « *à l'unanimité* » « *les plans et devis dressés par Mr HAMON, Ingénieur du Génie Rural et « déclare le projet d'utilité publique* ».

La séance extraordinaire du **14 juillet 1935**, nous apprend que l'Etat ne versera sa subvention qu'en **1936** et que le département versera une subvention de « *1/6 des travaux à effectuer* ». Le conseil autorise le Maire « *à commencer les travaux d'adduction d'eau au bourg...* » et que « *ces travaux ne comprendront provisoirement que la captation, l'aménée d'eau par canalisation et un aboutissement sommaire* » et prend « *l'engagement de faire exécuter le reste des travaux prévus abreuvoir et lavoir aussitôt la subvention du Ministère de l'Agriculture attribuée.* »

**Le 29 mai 1935**, l'adjudication des travaux est offerte à Mr Madec, entrepreneur demeurant à Landivisiau.

**La séance du 9 Février 1936**, nous apprend qu'on prend « *l'eau à une source captée à 690 mètres du bourg et l'amènera en tuyautage de fonte étanche par dépression au point le plus bas du bourg. Elle sera complétée par un château d'eau, un lavoir et un abreuvoir...* »

**Le 30 avril 1936**, une session extraordinaire décide d'effectuer le reste des travaux de captage de la source de Banalec en régie communale suite au retrait du maître d'oeuvre qui déclare « *ne pouvoir mener à bonne fin les captages commencés* »

Lors de la session ordinaire du **15 juin 1936**, les premiers travaux sont achevés et « *menés à bonne fin en régie* ». Le conseil décide donc « *d'étendre la résiliation amiable du marché Madec aux travaux de canalisation* » et ainsi de continuer en régie, car le coût étant moindre.

Il aura fallu pas moins de 13 ans pour faire parvenir l'eau au bourg entre le premier projet de 1923 et la réalisation des premiers travaux de 1936.

Julien POUPON